

BTK SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées,

devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweitienne représente 10,226% de l'actif total au 30 Juin 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,083% de l'actif total au 30 Juin 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,917% de l'actif total au 30 Juin 2022. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

BTK SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 18 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 Juin 2022

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	15 269 137,388	4 927 791,826	12 871 020,746
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		15 269 137,388	4 927 791,826	12 871 020,746
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	4 288 824,371	1 743 351,721	3 800 699,324
Placements monétaires		3 565 220,999	809 888,263	3 274 608,393
Disponibilités		723 603,372	933 463,458	526 090,931
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		19 558 014,119	6 671 195,907	16 671 772,430
PASSIF				
PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT	3.5	0,000	0,000	600 000,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	30 249,014	14 324,236	25 674,083
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	20 630,141	20 945,357	30 681,795
TOTAL PASSIF		50 879,155	35 269,593	656 355,878
ACTIF NET		19 507 134,964	6 635 926,314	16 015 416,552
CP1- CAPITAL	3.7	18 207 986,404	6 502 199,696	15 345 224,451
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	1 299 148,560	133 726,618	670 192,101
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		795 356,519	31,577	74,509
Sommes capitalisables de l'exercice encours		503 792,041	133 695,041	670 117,592
ACTIF NET		19 507 134,964	6 635 926,314	16 015 416,552
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		19 558 014,119	6 671 195,907	16 671 772,430

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2022 AU 30-06-2022

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	71 436,687	137 607,893	20 492,017	39 334,696	172 073,247
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		279 225,961	546 869,549	84 088,954	168 529,549	507 959,354
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT		0,000	-2 187 ,000	0,000	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-25 698,942	-49 974,867	-9 787,168	-19 972,374	-55 142,854
REVENU NET DES PLACEMENTS		253 527,019	494 707,682	74 301,786	148 557,175	452 816,500
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-10 096,189	-19 874,385	-7 000,886	-13 658,497	-30 240,732
RESULTAT D'EXPLOITATION		243 430,830	474 833,297	67 300,900	134 898,678	422 575,768
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	3.8	24 659,663	28 958,744	-5 153,903	-1 203,637	247 541,824
SOMMES CAPITALIABLES DE LA PERIODE(*)		268 090,493	503 792,041	62 146,997	133 695,041	670 117,592
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-24 659,663	-28 958,744	5 153,903	1 203,637	-247 541,824
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		71 834,686	69 820,786	-2 036,277	-4 050,178	-8 167,486
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-72685,000	-72685,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		242 580,516	471 969,083	65 264,623	130 848,500	414 408,282

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2022 AU 30-06-2022**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2022 AU 30/06/2022	DU 01/01/2022 AU 30/06/2022	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	242 580,516	471 969,083	65 264,623	130 848,500	414 408,282
Résultat d'exploitation	243 430,830	474 833,297	67 300,900	134 898,678	422 575,768
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 834,686	69 820,786	-2 036,277	-4 050,178	-8 167,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-72 685,000	-72 685,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES(*)	0,000	0,000	-209 963,779	-209 963,779	-209 963,779
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 117 011,021	3 019 749,329	-722 466,534	-321 250,604	8 774 679,852
SOUSCRIPTIONS	3 155 520,017	8 104 625,216	2 250 088,412	4 416 230,805	16 528 865,704
- Capital	2 960 731,858	7 674 875,461	2 201 815,872	4 273 167,168	16 055 987,904
- Régularisation des sommes non capitalisables	-495,822	-2 038,594	-3 746,552	-6 622,282	-30 937,066
- Régularisation des sommes capitalisables	195 283,981	431 788,349	52 019,092	149 685,919	503 814,866
RACHATS	-2 038 508,996	-5 084 875,887	-2 972 554,946	-4 737 481,409	-7 754 185,852
- Capital	-1 913 915,276	-4 808 515,247	-2 836 348,128	-4 525 552,800	-7 443 114,624
- Régularisation des sommes non capitalisables	311,604	1 304,547	4 668,281	6 962,741	13 160,676
- Régularisation des sommes capitalisables	-124 905,324	-277 665,187	-140 875,099	-218 891,350	-324 231,904
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 359 591,537	3 491 718,412	-867 165,690	-400 365,883	8 979 124,355
AN4- ACTIF NET					
En début de période	18 147 543,427	16 015 416,552	7 503 092,004	7 036 292,197	7 036 292,197
En fin de période	19 507 134,964	19 507 134,964	6 635 926,314	6 635 926,314	16 015 416,552
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	171 148	153 010	71 122	67 320	67 320
En fin de période	181 586	181 586	64 809	64 809	153 010
VALEUR LIQUIDATIVE	107,426	107,426	102,392	102,392	104,669
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,27%	5,31%	3,90%	3,86%	4,10%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

« BTK SICAV » a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination.

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi– Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à **15 269 137,388 dinars** contre **4 927 791,826** dinars au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	103 068,000	0,528
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	104 072,000	0,534
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	278 948,000	1,430
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	278 948,000	1,430
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	320 000,000	322 150,400	1,651
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	466 400,000	468 936,000	2,404
BNA SUB 2009	20000	265 800,000	268 472,000	1,376
BTE 2011 09022032 6,25	5000	250 000,000	254 864,000	1,307
BTE 2011 09022032 6,25	5000	250 000,000	254 864,000	1,307
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10000	199 600,000	201 920,000	1,035
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	104 768,000	0,537
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	232 825,926	1,194
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	525 432,000	2,694
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	945 777,600	4,848
UIB 2009/1	5000	99 811,300	104 011,462	0,533
Total		4 306 041,300	4 449 057,388	22,807

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'Actif Net
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 217 960,000	26,749
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 090 640,000	10,717
EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 511 480,000	18,001
Total		10 500 000,000	10 820 080,000	55,467

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2022 au 30/06/2022

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		3 500 000	3 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 35000 EMP NAT 2022 T2 CB TF	15/06/2022	3 500 000	3 500 000,000
TOTAL		3 500 000,000	3 500 000,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2022 au 30/06/2022

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		200 100,000	200 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2022	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2022	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1 072 685,000	1 000 000,000	-72 685,000
REMBOURSEMENT BTA 410 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	446 695,000	410 000,000	-36 695,000
REMBOURSEMENT BTA 590 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	625 990,000	590 000,000	-35 990,000
TOTAL		1 272 785,000	1 200 100,000	-72 685,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **207 789,274** dinars pour la période du 1er Avril au 30 Juin 2022 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des obligations					
- Intérêts	202 193,274	390 055,256	49 834,537	101 822,053	280 837,307
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	5 596,00	19 206,400	13 762,400	27 372,800	55 048,800
TOTAL	207 789,274	409 261,656	63 596,937	129 194,853	335 886,107

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2022 à 4 288 824,371 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt			3 497 072,035	3 565 220,999	18,276
CDP 370J-28/11/2022 8.90%	AIL	8.90%	500 000,000	521 755,555	2,675
CDP 730J-23/11/2023 9.20%	AIL	9.20%	500 000,000	522 488,889	2,678
CDP 3ans 23/11/2024 9.30%	AIL	9.30%	500 000,000	522 733,334	2,680
CDP 10J-07/07/2022 6.60%	BTK	6.60%	1 997 072,035	1 998 243,221	10,244
Total des placements monétaires			3 497 072,035	3 565 220,999	18,276

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	30/06/2022	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	718 476,365	3,683
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 127,007	0,026
Total des disponibilités	723 603,372	3,709

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2022 au 30/06/2022 s'élèvent à **71 436,687** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du compte de dépôt	4 709,379	8 395,761	1 500,536	3 310,368	11 148,116
Revenus des Certificats de Dépôt	66 727,308	124 686,981	825,958	10 753,490	104 942,447
Revenus des Placements à terme	0,000	4 525,151	18 165,523	25 270,838	55 982,684
TOTAL	71 436,687	137 607,893	20 492,017	39 334,696	172 073,247

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2022 à **50 879,155** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dettes sur avance de placement	0,000	0,000	600 000,000
Dettes sur avance de placement	0,000	0,000	600 000,000
Opérateurs Crédeurs	30 249,014	14 324,236	25 674,083
Gestionnaire	24 808,871	8 896,486	22 004,301
Dépositaire	5 440,143	5 427,750	3 669,782
Autres Crédeurs Divers	20 630,141	20 945,357	30 681,795
Commissaire aux comptes	8 967,487	8 958,724	15803,156
Etat Impôts et Taxes	248,704	476,016	578,137
Conseil du Marché Financier	1 598,761	528,398	1395,011
Contribution Sociale de Solidarité	72,810	201,706	201,706
Publications diverses	269,633	1 307,767	3231,039
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9472,746
TOTAL	50 879,155	35 269,593	656 355,878

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts sur avance de placement	0,000	2 187,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts sur avance de placement	0,000	2 187,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	25 698,942	49 974,867	9 787,168	19 972,374	55 142,854
Commission de gestion	24 808,871	48 204,506	8 896,486	18 214,362	51 572,810
Commission de dépôt	890,071	1 770,361	890,682	1 758,012	3 570,044
Autres Charges	10 096,189	19 874,385	7 000,886	13 658,497	30 240,732
Honoraires du commissaire aux comptes	3 380,741	6 724,331	3 381,144	6 715,554	13 559,986
Redevances CMF sur les OPCVM	4 632,778	9 001,639	1 661,311	3 401,316	9 630,623
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	698,377	1 368,067	214,591	426,226	1 274,478
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 413,139	2 810,749	1 383,928	2 752,648	5 550,920
Frais Bancaires	*-92,910	*-101,505	159,912	162,753	24,725
Contribution Exceptionnelle	64,064	71,104	200,000	200,000	200,000
TOTAL	35 795,131	72 036,252	16 788,054	33 630,871	85 383,586

*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2022	
Montant	17 162 204,354
Nombre de titres	171148
Nombre d'actionnaires	507
Souscriptions réalisées	
	2 960 236,036
Montant	2 960 731,858
Régularisation des sommes non capitalisables	-495,822
Nombre de titres émis	29 522
Nombre d'actionnaires nouveaux	27
Rachats effectués	
	-1 913 603,672
Montant	-1 913 915,276
Régularisation des sommes non capitalisables	311,604
Nombre de titres rachetés	-19 084
Nombre d'actionnaires sortants	-12
Capital au 30/06/2022	
	18 207 986,404
Montant	18 209 020,936
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-72 685,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	71 834,686
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non capitalisables	-184,218
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	181 586
Nombre d'actionnaires	522

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2022 au 30/06/2022	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Résultats Capitalisables de la période	474 833,297	134 898,678	422 575,768
Régularisations de la période	28 958,744	-1 203,637	247 541,824
Sommes Capitalisables de la période	503 792,041	133 695,041	670 117,592
Sommes Capitalisables des exercices antérieurs	795 356,519	31,577	74,509
Sommes Capitalisables(*)	1 299 148,560	133 726,618	670 192,101

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge aux titres du deuxième trimestre 2022 sont de 3 380,741 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à $\frac{1}{365}$ de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.